

Chapitre 6

LE CONCEPT D'ORGANISATION SPATIALE



CHAPITRE 6

LE CONCEPT D'ORGANISATION SPATIALE

Le concept d'organisation spatiale est une représentation simplifiée visant à illustrer les liens dynamiques entre les différents secteurs et activités qui se déroulent sur le territoire de la MRC de Rimouski-Neigette.

Le concept d'organisation spatiale traduit de façon schématique à la fois l'utilisation du sol actuelle, les potentiels de développement les plus appropriés des différents secteurs, et lorsque approprié, les préoccupations et volontés exprimées par le conseil des maires dans les grandes orientations. Le concept d'organisation spatiale établit la nature des relations entre les différentes composantes du territoire.

En tout, le concept d'organisation spatiale comprend cinq composantes jouant un rôle structurant sur le territoire, c'est-à-dire qu'elles ont un caractère dominant qu'on leur reconnaît sans équivoque. Ces composantes sont :

- la hiérarchie du réseau urbain ;
- les activités agricoles ;
- les activités forestières ;
- les activités récréatives ;
- les principales infrastructures de communications.

Les liens dynamiques qu'entretiennent les différentes composantes du territoire de la MRC de Rimouski-Neigette sont illustrés au plan 6.1.

6.1 LA HIÉRARCHIE DU RÉSEAU URBAIN

Bien que toutes les municipalités aient leur importance dans la composition de la structure urbaine de l'agglomération, le pôle régional où se concentrent les principales activités urbaines est sans contredit la ville de Rimouski. C'est à l'intérieur des limites de la ville de Rimouski que réside 80 % de la population de la MRC, que l'on recense 82 % de la valeur foncière de l'ensemble du territoire et 94 % de la valeur foncière des immeubles utilisés à des fins commerciales et de services. C'est également à Rimouski que sont situés les principaux équipements publics régionaux, tels le Centre hospitalier régional de Rimouski (CHRR), l'Université du Québec à Rimouski (UQAR), le Cégep de Rimouski, l'Institut maritime du Québec, ainsi que les principaux employeurs sur le territoire de la MRC (services gouvernementaux, Télus Québec et autres entreprises industrielles). D'ailleurs, sur quelque 26 500 emplois que compte le territoire de la MRC, plus de 75 % sont situés à Rimouski. La ville de Rimouski représente de plus, un lieu de ralliement où convergent les principales infrastructures sur le territoire de la MRC de Rimouski-Neigette.

On le constate donc, l'influence de la ville de Rimouski a des effets sur l'ensemble du territoire de la MRC et conséquemment, les échanges entre Rimouski et les autres municipalités sont très importants.

Malgré que la ville de Rimouski constitue le pôle régional, en ce qui a trait à l'offre de service, elle n'est pas la seule à contribuer au dynamisme régional. Il faut d'ailleurs reconnaître que le dynamisme de Rimouski ne serait pas le même sans la contribution de l'ensemble des 9 autres municipalités de la MRC de Rimouski-Neigette.

Les activités économiques de ces autres municipalités reposent à la fois, et ce, dans des proportions qui peuvent varier, sur l'offre de service ainsi que sur les activités primaires (agriculture et exploitation forestière). Notons tout de même que le district Le Bic et les municipalités de Saint-Fabien, de Saint-Narcisse-de-Rimouski ont de plus développé un créneau particulier soit celui des activités récréatives.

6.2 LES ACTIVITÉS AGRICOLES

Les activités agricoles se concentrent principalement le long du littoral et ceinturent plusieurs secteurs urbanisés. L'agriculture est donc bien présente dans le paysage de la MRC de Rimouski-Neigette. La zone agricole décrétée occupe par ailleurs au-delà de 525 km², elle caractérise donc avec importance, l'occupation du territoire de la MRC.

6.3 LES ACTIVITÉS FORESTIÈRES

Moins apparente que l'occupation agricole, puisque plus éloignée des secteurs fortement urbanisés, la forêt n'en demeure pas moins la principale occupation du sol, du moins en ce qui a trait à la superficie. En effet, c'est environ 80 % du territoire de la MRC de Rimouski-Neigette qui se retrouve sous couvert forestier et qui peut être exploité à cette fin. Le couvert forestier occupe toute la partie sud du territoire, alors qu'il partage l'occupation de la partie centrale du territoire avec les activités agricoles.

6.4 LES ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES

Plusieurs activités récréatives ont un caractère structurant sur le territoire de la MRC de Rimouski-Neigette et constituent par conséquent des repères incontournables. Les équipements récréatifs prédominants sont le parc national du Bic, le corridor de la rivière Rimouski, plus particulièrement entre son embouchure et le Grand-Sault du Canyon des Portes de l'Enfer, ainsi que toute la bande riveraine le long de l'estuaire Saint-Laurent, entre la municipalité de Saint-Fabien et le district rimouskois de Pointe-au-Père. Sur le plan 6.1, illustrant le concept de l'organisation spatiale, la structure récréative est symbolisée par un triangle pointant vers le sud et faisant le lien entre trois équipements majeurs, c'est-à-dire le parc national du Bic, le musée de la mer et enfin, la partie sud du territoire regroupant le Canyon des Portes de l'Enfer et l'important potentiel d'exploitation faunique dans ce secteur.

6.5 LES INFRASTRUCTURES DE COMMUNICATION

Les parties du territoire identifiées précédemment ne peuvent entretenir de liens dynamiques que si des infrastructures permettent l'échange de flux entre elles. Les voies de communication routière qui assurent le déplacement des personnes tout en possédant un caractère structurant sont l'autoroute 20, la route 132 ainsi que les routes 232 et 234. La route 232 assure un lien de communication entre la partie nord et la partie sud du territoire, alors que la route 234 dessert la partie sud-est du territoire de la MRC. En plus de ces infrastructures routières, on compte également la voie navigable qu'est l'estuaire Saint-Laurent, ainsi que deux équipements majeurs soit le port et l'aéroport de Rimouski.